

Relevé de décisions
du Conseil d'administration de l'Université Le Havre Normandie
réuni le 11/12/2025

Compte-rendu

Délibération n°2929/2025/CR

Article 1:

Le Conseil d'administration est réuni afin de se prononcer sur l'approbation des comptes rendus des séances des 15 mai 2025, 12 juin 2025, 3 juillet 2025 et 16 octobre 2025.

Article 2:

Le Conseil d'administration approuve l'ensemble des comptes rendus mentionnés à l'article précédent.

Article 3:

Les comptes rendus seront annexés à la présente délibération.

Vote : approbation (unanimité de voix pour)

Finances

Délibération n°2927/2025/FIN

Article 1er:

Le Conseil d'administration est réuni afin de fixer les modalités de remboursement pour les ateliers du service culturels pour l'année universitaire 2025-2026.

Article 2:

La délibération du Conseil d'administration n° 2840/2025/FIN du 3 juillet 2025 est modifiée afin d'ajouter, à la fin de la partie relative aux tarifs du Service culturel, la phrase suivante: "En cas de désinscription, les étudiants (de l'ULHN et étudiants d'un établissement supérieur au Havre autre que l'ULHN) et les membres du personnel de l'ULHN peuvent demander le remboursement de leur inscription uniquement au cours des 3 semaines suivant le début de l'atelier dans lequel le participant s'est inscrit".

Article 3:

La présente modification entrera en vigueur au 1er janvier 2026.

Article 4:

La délibération n°2840/2025/FIN modifiée sera annexée à la présente délibération.

Vote : approbation (unanimité de voix pour)

Délibération n°2930/2025/FIN

Article 1 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants, dans le cadre du budget rectificatif n°2 pour l'année 2025 :

933 ETPT, dont 716 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 217 ETPT
hors plafond d'emplois législatif

95 686 086 euros d'autorisations d'engagement dont :

72 932 366 euros personnel

15 883 652 euros fonctionnement

6 870 068 euros investissement

95 443 531 euros de crédits de paiement dont :

72 932 366 euros personnel

15 107 402 euros fonctionnement et intervention

7 403 763 euros investissement

82 845 494 euros de recettes globalisées

8 295 860 euros de recettes fléchées

-4 302 176 euros de solde budgétaire

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

-3 140 609 euros de variation de trésorerie

-1 108 093 euros de résultat patrimonial

1 944 007 euros de capacité d'autofinancement

-4 896 572 euros de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Vote : approbation (unanimité de voix pour)

Délibération n°2931/2025/FIN

Article 1 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants, dans le cadre du budget initial pour 2026 :

958 ETPT, dont 728 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 230 ETPT

hors plafond d'emplois législatif

91 538 547 euros d'autorisations d'engagement dont :

74 650 685 euros personnel

12 968 518 euros fonctionnement

3 919 344 euros investissement

94 870 907 euros de crédits de paiement dont :

74 650 685 euros personnel

15 028 032 euros fonctionnement et intervention

5 192 190 euros investissement

80 715 927 euros de recettes de recettes globalisées

8 584 712 euros de recettes fléchées

- 5 570 268 euros de solde budgétaire

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

-5 335 120 euros de variation de trésorerie

-3 004 275 euros de résultat patrimonial

47 825 euros de capacité d'autofinancement

-5 135 027 euros de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Vote : approbation (unanimité de voix pour)

Délibération n°2933/2025/FIN

Article 1er:

Le Conseil d'administration est réuni afin de se prononcer sur l'approbation des subventions accordées à diverses associations à la suite de l'avis favorable de la commission des finances du 2 décembre 2025.

Article 2:

Les subventions présentées en séance sont approuvées.

Article 3 :

Le tableau récapitulatif des subventions est annexé à la présente délibération.

Vote : approbation (unanimité de voix pour)

Délibération n°2934/2025/FIN

Article 1er:

Le Conseil d'administration est réuni afin de se prononcer sur la sortie du patrimoine de l'Université Le Havre Normandie de plusieurs biens meubles, faisant suite à l'avis favorable rendu par la commission des finances le 2 décembre 2025.

Article 2:

Le Conseil d'Administration approuve les sorties du patrimoine présentées en séance.

Article 3:

Le tableau récapitulatif des biens concernés est annexé à la présente délibération.

Vote : approbation (unanimité de voix pour)

Délibération n°2935/2025/FIN

Article 1er:

Le Conseil d'administration, réuni après avis favorable de la commission des finances en date du 2 décembre 2025, est appelé à se prononcer sur les admissions en non-valeur pour l'exercice 2025. Le montant total des sommes proposées en admission en non-valeur s'élève à 80 375,91 euros.

Article 2:

Le Conseil d'administration approuve le montant global ainsi que le détail des admissions en non-valeur présenté en séance.

Article 3:

Le détail des admissions en non-valeur est annexé à la présente délibération.

Vote : approbation (unanimité de voix pour)

Délibération n°2936/2025/FIN

Article 1er:

Le Conseil d'administration est réuni afin de délibérer sur l'approbation du plan d'action, élaborée sur la base de la cartographie des risques budgétaires et comptables.

Article 2:

Le Conseil d'Administration approuve ledit plan d'action.

Article 3:

Ledit plan d'action est annexé à la présente délibération.

Vote : approbation (unanimité de voix pour)

Délibération n°2937/2025/GRH

Article 1er:

Le Conseil d'administration est réuni afin d'émettre un avis dans le cadre de la procédure spécifique prévue à l'article 46-1 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984.

Article 2:

Dans le cadre de la campagne d'emplois 2026, le Conseil d'administration émet un avis favorable à la transformation d'un support de maître de conférences en section 05, permettant la nomination du Président, en qualité de professeur des universités en section 05, rattaché à la Faculté des affaires internationales et au laboratoire EDEHN, sous réserve que le candidat figure sur la liste arrêtée par le jury composé par le ministère.

Vote : approbation (unanimité de voix pour)

Délibération n°2938/2025/GRH

Article 1er:

Le Conseil d'administration est réuni afin de se prononcer sur la revalorisation indemnitaire des personnels BIATSS titulaires, induite par la loi de programmation de la recherche, et faisant suite à l'avis positif rendu par le Comité social d'administration le 10 décembre 2025.

Article 2:

Conformément à la circulaire DGRH-C2-1 du 17 juillet 2025, les personnels de catégorie C bénéficient d'une revalorisation correspondant à 240 euros bruts annuels, soit un montant total de 21 840 euros bruts pour l'année 2025.

Article 3:

Le Conseil d'administration approuve cette revalorisation indemnitaire.

Article 4:

La revalorisation sera versée en une seule fois sur la paie de janvier 2026 et sera mensualisée à compter de cette date.

Article 5:

Le tableau détaillé de la revalorisation est annexé à la présente délibération.

Vote : approbation (unanimité de voix pour)

Délibération n°2939/2025/GRH

Article 1er:

Le Conseil d'administration est réuni afin de se prononcer sur les sections proposées au titre du repyramidage de maîtres de conférences à professeurs des universités pour la campagne 2026, à la suite de l'avis rendu par le Comité social d'administration en date du 4 novembre 2025.

Article 2:

Les sections retenues au titre du repyramidage 2026 sont, par ordre de priorité et sous réserve d'ouverture de possibilités de promotion interne, les suivantes :

Priorité 1 : sections 02 et 04 (groupe I)

Priorité 2 : sections 61 et 63 (Groupe IX)

Vote : approbation (unanimité de voix pour)

Scolarité et offre de formation

Délibération n°2940/2025/SCOL

Article 1er:

Le Conseil d'administration est réuni afin de se prononcer sur les capacités d'accueil ouvertes sur Parcoursup pour l'année universitaire 2026-2027, à la suite de l'avis favorable rendu par la Commission Formation et Vie Universitaire le 4 décembre 2025.

Article 2:

Les capacités d'accueil des licences et des bachelors universitaires de technologie sont approuvées par le Conseil d'administration.

Article 3:

Les tableaux relatifs aux capacités d'accueil sont annexés à la présente délibération.

Vote : approbation (21 Pour - 1 Abstention(s))

Délibération n°2941/2025/SCOL

Article 1er:

Le Conseil d'administration est réuni afin de se prononcer sur les capacités d'accueil ouvertes sur MonMaster pour l'année universitaire 2026-2027, à la suite de l'avis favorable rendu par la Commission Formation et Vie Universitaire le 4 décembre 2025.

Article 2:

Les capacités d'accueil des masters sont approuvées par le Conseil d'administration.

Article 3:

Le tableau relatif aux capacités d'accueil est annexé à la présente délibération.

Vote : approbation (21 Pour - 1 Abstention(s))

Statuts et conventions

Délibération n°2942/2025/ST

Article 1er:

Le Conseil d'administration est réuni afin de se prononcer sur la mise en place des partenariats internationaux suivants :

- La première convention concerne un mémorandum d'entente avec King Mongkut University North Bangkok, Thaïlande, ayant reçu un avis favorable de la CORIE le 12 mai 2025.
- La deuxième convention concerne un accord-cadre de coopération avec Henan Normal University, Chine, ayant reçu un avis favorable de la CORIE le 10 mars 2025.
- La troisième convention est un accord-cadre de coopération avec l'Université Gamal Abdel Nasser de Conakry, Guinée, ayant reçu un avis favorable de la CORIE le 10 mars 2025.

Article 2:

Le Conseil d'administration approuve les conventions susmentionnées.

Article 3:

Les conventions sont annexées à la présente délibération.

Vote : approbation (unanimité de voix pour)

Délibération n°2943/2025/ST

Article 1er:

Le Conseil d'administration est réuni afin de se prononcer sur les statuts du Service de santé étudiante, à la suite de l'avis favorable rendu par la commission des statuts en date du 7 novembre 2025.

Article 2:

Le Conseil d'administration approuve lesdits statuts.

Article 3:

Les statuts sont annexés à la présente délibération.

Vote : approbation (unanimité de voix pour)

Délibération n°2944/2025/ST

Article 1er:

Le Conseil d'administration est réuni afin de se prononcer sur les statuts et le règlement intérieur de l'Unité de Formation et de Recherche des Affaires Internationales, dénommée "Faculté des Affaires Internationales", à la suite de l'avis favorable rendu par la commission des statuts en date du 28 novembre 2025.

Article 2:

Le Conseil d'administration approuve lesdits statuts et ledit règlement intérieur.

Article 3:

Les statuts et le règlement intérieur sont annexés à la présente délibération.

Vote : approbation (20 Pour - 2 Contre)



Le Président de l'Université Le Havre Normandie

Le Président de l'Université
Le Havre Normandie

Pedro LAGES DOS SANTOS
Pedro LAGES DOS SANTOS